

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 30 juin 2021

Délibération n°DE2021013

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 15 dont 1 suppléants



*L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 22 juin 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Stephane PERRIN est désigné secrétaire de séance.

### **4.1 - Mise à jour du tableau des effectifs**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération 03-2019 du 18 septembre 2019 du PETR du Pays de Verdun,

Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée de prévoir un poste supplémentaire de cadre A en filière administrative à temps plein dans le cadre de la création de la mission de coordination du CTEAC et d'adopter le tableau des emplois suivant :

Catégorie	Grade	Effectif total	Temps complet
Filière administrative			
A	Attaché principal		
A	Attaché	2 + 1	2 + 1
B	Rédacteur ppal 1ère classe		
B	Rédacteur ppal 2ème classe		
B	Rédacteur	1	1
C	Adjoint administratif ppal 1ère classe		
C	Adjoint administratif ppal 2ème classe	2	2
C	Adjoint administratif		
Filière technique			
A	Ingénieur	1	1
	TOTAL	6 + 1	6 + 1

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette mission,

**PRÉVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget du PETR du Pays de Verdun, chapitre 012, aux articles 64111 et 64131.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

